

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE PERONNE

AVIS

LE CONSEIL MUNICIPAL SE REUNIRA

En session ordinaire

Le lundi 12 décembre 2022 à 19 h 15
à la mairie

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du P.V. de la réunion du 24 octobre 2022 ;
2. Désignation d'un secrétaire de séance ;
3. Point sur les dossiers en cours et à venir ;
4. Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau ;
5. Délibération pour l'adhésion à la mission de médiation ;
6. Délibération travaux SYDESL ;
7. Délibération pour admission en non valeur ;
8. Décision budgétaire modificative ;
9. Délibération prix de vente d'un terrain constructible ;
10. Autorisation de dépense avant l'adoption du budget ;
11. Communication évolution de la Feuillette communale ;
12. Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation ;
13. Compte rendu des commissions et délégations ;
14. Informations et questions diverses ;
15. Date du prochain conseil municipal.

Le Maire,
Jean Pierre PACAUD.